



Le concours de plaidoiries des lycées français du Maroc

3EME EDITION

Grande FINALE prévue le Lundi 20 mai 2024 à Meknès

Règlement du concours

Art. 1 : ORGANISATION

L'organisateur de la 3ème édition du concours ECOLEXIA, concours de plaidoiries des lycées français du Maroc orienté vers des problématiques environnementales et le droit de l'environnement est **le lycée français Paul Valéry de Meknès**. Ce concours est organisé en lien étroit avec l'Ambassade de France au Maroc (pôle scolaire du service de coopération et d'action culturelle), l'AEFE (Secteur Maroc/Péninsule ibérique).

Art. 2 : OBJECTIF DU CONCOURS

Les candidat(e)s doivent prononcer une plaidoirie illustrant une situation d'atteinte au droit de l'environnement. **La plaidoirie devra porter sur une cause concrète et d'actualité** (années 2021 à 2023, situation à rechercher à l'échelle mondiale croisant des enjeux environnementaux et humains). **Elle devra obligatoirement s'appuyer sur un ou plusieurs cas particulier(s)** concernant une atteinte à l'environnement. Votre argumentation devra être étayée par des références à des textes juridiques variés. La production attendue est une plaidoirie mobilisant notamment des compétences dans le domaine de l'éloquence mais elle ne peut se résumer à un simple discours éloquent. Des exemples de plaidoiries (sur support vidéo) seront adressés aux candidats.tes.

Art. 3 : Le concours est ouvert aux élèves scolarisés en 1ère et en Terminale de tous les lycées français du Maroc.

Art. 4 : La plaidoirie est préparée et présentée par un(e)candidat(e) seul(e). Aucune production en équipe n'est attendue et seules les **candidatures individuelles** sont acceptées.

Art. 5 : 1ère SÉLECTION : VIDÉO D'1 MINUTE A ENVOYER **AVANT LE 12 DECEMBRE 2023** à l'adresse Gmail suivante : concoursecolexia@gmail.com

- Le candidat **présente la problématique** de la plaidoirie transmise
- Cadrage : face caméra
- Pas de montage, pas de mise en scène
- La qualité du son est également primordiale

Art. 7 : Le jury composé d'experts (avocats, magistrats, enseignants) de diplomates et de spécialistes de l'art oratoire sélectionne 20 candidats correspondant à 20 plaidoiries. **Les résultats de cette première sélection seront mis en ligne au plus tard le 15 janvier 2024** sur le site [Enseignement français au Maroc](#).

Art. 8 : Seuls les candidat(e)s sélectionné(e)s seront prévenu(e)s par mail.

Art. 9 : 2e SÉLECTION : UNE VIDÉO DE LA PLAIDOIRIE DANS SON INTEGRALITE, DUREE 8 MINUTES A TRANSMETTRE **AVANT LE LUNDI 18 MARS 2024**.

Les candidats passant le cap de la 1ère sélection transmettent cette seconde vidéo de la plaidoirie prononcée dans son intégralité à l'équipe organisatrice par mail.

Les modalités techniques de transmission de ces vidéos seront adressées aux candidats le 15 janvier 2023.

La plaidoirie devra obligatoirement être filmée en plan fixe, sans mouvement de caméra ni zoom. Aucun montage audio ou vidéo n'est autorisé. La qualité du son est également primordiale.

Les candidats devront garder la même cause que celle présentée dans la première vidéo.

Les candidat(e)s seront jugé(e)s sur :

- L'argumentation s'appuyant sur différents textes de loi, constitutions des pays, droit local, déclarations...
- La force de conviction (privilégier la sobriété et la sincérité)
- Le respect du temps de parole.

ATTENTION AU HORS SUJET ! Il s'agit d'une plaidoirie. Des exemples de plaidoiries (support vidéo) seront adressés aux candidats.

Art. 10 : Pour cette troisième sélection, les candidat(e)s ont 8 minutes maximum pour prononcer leur plaidoirie dans sa totalité. Tout dépassement du temps de parole peut constituer un facteur défavorable.

Art. 11 : Le jury, composé d'experts dans le domaine du droit, de diplomates et de spécialistes de l'art oratoire sélectionne 10 plaidoiries. Les résultats de la sélection sont mis en ligne au plus tard avril 2024 sur le site Enseignement français au Maroc.

Art. 12 : LA FINALE NATIONALE A MEKNES

La Grande Finale pour laquelle seront qualifiés.ées 10 candidats.tes se déroulera à Meknès le **lundi 20 mai 2024**.

Art. 13 : L'ordre de passage des candidats est tiré au sort.

Art.14 : Les candidat(e)s ont 8 minutes maximum pour prononcer leur plaidoirie. Tout dépassement du temps de parole pourra constituer un facteur défavorable.

Art. 15 : Sur scène, aucun objet ne peut être utilisé mis à part le texte de la plaidoirie.

Art. 16 : En cas de difficultés majeures, l'équipe organisatrice se réserve la possibilité d'annuler la finale nationale.

Art. 17 : Le jury de la Grande Finale dont la composition sera dévoilée ultérieurement détermine le classement final.

Art. 18 : Les candidat(e)s s'engagent à accepter que des photos et des vidéos soient faites de leur prestation orale et pendant toute la manifestation. Ces images pourront être reprises par la presse, les réseaux sociaux ou par les organisateurs. Ils (elles) acceptent aussi que leur texte soit diffusé en tout ou partie pour la promotion du concours.

Art. 19 : « Conformément au Règlement général de protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. »

Pour toute question ou complément d'information, veuillez contacter Mme Nathalie Lalanne, chef d'établissement du lycée Paul Valery Meknès : proviseur@lyceepaulvalery-ma.org



Rappel des différentes étapes de la 3ème édition d'ECOLEXIA

Concours de plaidoirie des lycées français du Maroc dédié au droit de l'environnement :

- J'identifie une atteinte à l'environnement qui fera l'objet de ma plaidoirie.
- Avant le **12 DECEMBRE 2023 (23H59)**, j'enregistre et je transmets une vidéo d'une minute présentant la problématique de ma plaidoirie (avec nom + prénom + classe + établissement + adresse mail) à l'adresse mail suivante : concoursecolexia@gmail.com
- Résultats de la 1ère sélection le **15 JANVIER 2024** au plus tard.
- **Formation** par des experts du droit et de l'éloquence en **Janvier**
- Avant le **18 MARS 2024**, si je suis sélectionné.ee, j'enregistre et je transmets la vidéo de ma plaidoirie dans son intégralité, durée de 8 minutes. (Les consignes techniques pour l'envoi de la vidéo transmises aux candidats en amont).
- Résultats de la 2ème sélection **AVRIL 2024**.
- **Formation** par des experts du droit et de l'éloquence en **Avril**
- Le **lundi 20 MAI 2024**, si ma plaidoirie a été sélectionnée, je participe à la Grande Finale du Concours ECOLEXIA qui se déroulera à Meknès.